



Remboursement d'un achat ayant un défaut

Par **jyconaisrien_old**, le **22/10/2007** à **13:12**

Bonjour,

J'ai acheté une paire de botte à 140 € et j'ai constaté un défaut le cuir se déchire. Je les ai échangé une fois mais le problème recommence. Ils me proposent un avoir valable 6 mois et cela ne me convient pas. Puis-je exiger un remboursement?

Merci

Par **Jurigaby**, le **22/10/2007** à **18:36**

Bonjour.

oui, vous pouvez en vertu de la garantie des vices cachés.

Maintenant, si ils ne veulent pas, il faudra aller devant les tribunaux et franchement pour 140 euros, ça vaut pas le coups, enfin à mon sens.